



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL

DU 27 JANVIER 2025

**Présent(e)s** : 8

Jean-Michel ARNAL, Aurore RODIER, Alexis CASTAN, François LEROY, Eric DELMAS, Luc LEPINOIS, Muriel SEIGNON, Florence GELY.

**Absent(e)s** : VAILLE Patrick représenté par Éric DELMAS, Christophe BLANC représenté par François LEROY

**Excusé** :

**Était aussi présent(e)** :

La séance est présidée par le Maire Jean-Michel ARNAL.

**Secrétaire de séance** : François LEROY

**RAPPEL ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du PV de la séance du 4 décembre 2024
2. Modification des tarifs de la cantine
3. Approbation des statuts d'Aveyron Ingénierie
4. Transfert de la compétence Assainissement au Syndicat Mixte des Eaux du Ségala
5. Projet Adressage des écarts
6. Mise en place d'une convention pour la location de la parcelle AI736
7. Remplacement de Philippe pour congés
8. Vente de la parcelle AK 681 à Monsieur Bouzekri et Madame Lalanne
9. Vente de la remorque benne à Monsieur Charly Séguret-Albouy
10. Programmation spectacle des Escapades 2026
11. Renouvellement de la convention avec Liron Food pour la location de l'emplacement de la remorque
12. Questions diverses

La séance est ouverte à 20h30, sous la présidence de Monsieur ARNAL Jean-Michel le Maire.

**1.APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2024**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 4 décembre 2024.

[Détail du vote](#)

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	<b>DÉCISION APPROUVEE À L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---

## **2. MODIFICATION DES TARIFS DE LA CANTINE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à l'inflation des prix sur l'alimentaire, il propose de passer le prix du repas de la cantine de 3.40€ à 3.80€ à compter du 01/04/2025.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'augmentation du tarif.

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	<b>DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

## **3. APPROBATION DES STATUTS D'AVEYRON INGENIERIE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à l'évolution des statuts d'Aveyron ingénierie sur la simplification administrative des adhérents, la composition et l'attribution du conseil d'administration, le rôle du directeur d'agence et les commissions de travail thématiques entre élus, il convient de valider ces nouveaux statuts en tant que commune adhérente à ce service afin de valider notre adhésion.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les nouveaux statuts et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches.

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	<b>DÉCISION APPROUVEE À L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---

## **4. TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT AU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU SEGALA**

Le conseil municipal demande le vote à bulletin secret. Cette décision est donc votée à bulletin secret.

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à la mise en œuvre de la loi NOTRe, la commune et la communauté de communes Pareloup Lévézou doivent engager une réflexion relative au transfert de la compétence assainissement collectif. Monsieur le Maire propose le transfert de compétence assainissement au Syndicat Mixte des Eaux du Ségala.

Madame Seignon procède au dépouillement. 5 voix POUR et 5 voix CONTRE.

Aux vues de l'égalité des voix et du vote à bulletin secret, la décision est donc rejetée.

Détail du vote

Votants 10	Pour 5	Contre 5	Abstention 0	
---------------	-----------	-------------	-----------------	--

## **5.PROJET ADRESSAGE DES ECARTS**

Le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis concernant les panneaux des noms du rue et des numéros pour l'adressage. Les entreprises ayant répondu à notre demande sont les suivantes :

- Adéquat 4305.60€
- La Poste 7423.52€
- Signaux Girod 6351.37€
- Challenger 4339.20€
- Sémio 4706.83€

Le Conseil Municipal après analyse des devis choisi la société Adéquat et l'autorise à signer le devis.

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	<b>DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

## **6.MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR LA LOCATION DE LA PARCELLE AI736**

Le Maire informe le Conseil Municipal que Yolaine Gaubert avait en location avec la Safer et nous la commune en tant que propriétaire la parcelle AI736 jusqu'au 31/12/2024. Monsieur le Maire propose de mettre en place une convention de mise à disposition pour une durée de 1 an moyennant le prix de 115€.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	<b>DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

## **7.CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Le Maire présente au Conseil Municipal que suite aux congés de Philippe depuis le 17 janvier 2025, il est nécessaire de trouver un remplacement pour effectuer le ramassage scolaire. Ce remplacement sera du 10/02 au 30/05/2025 pour une durée de 23heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création de cet emploi non permanent.

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	<b>DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

## **8. VENTE DE LA PARCELLE AK681 A MONSIEUR BOUZEKRI ET MADAME LALANNE**

Le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Bouzekri et Madame Lalanne, habitants de Rousseau souhaiteraient acquérir la parcelle AK681 appartenant à la commune d'une surface e 1863m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, refuse à l'unanimité la vente de cette parcelle.

Détail du vote

Votants 10	Pour 0	Contre 10	Abstention 0	<b>DÉCISION REJETÉE À L'UNANIMITE</b>
---------------	-----------	--------------	-----------------	---------------------------------------

## **9. VENTE DE LA REMORQUE BENNE A MONSIEUR SEGURET-ALBOUY CHARLES**

Le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Séguret-Albouy souhaite acquérir l'ancienne remorque benne qui est stationnée à la station de pompage de l'Hermet. Monsieur le Maire propose de la vendre au prix de 50€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	<b>DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

## **10. PROGRAMMATION DES ESCAPADES 2026**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet des escapades 2026 qui a pour objectif de faire venir des spectacles vivants sur le territoire. Monsieur Leroy expose que suite à une réunion avec la Maison du Peuple le spectacle qui a été retenu est « La Fontaine Unplugged ». Le spectacle aura lieu le 25 janvier 2026 à 17h à Saint-Léons.

La répartition financière est la suivante :

Montant du spectacle	Participation du PETR SM du Lévézou	Montant pour la Commune de Saint-Léons
1 500,00 €	750,00 €	<b>750,00 €</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte le projet des Escapades 2026 et le financement.

Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	<b>DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

## **11. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'IRON FOOD POUR LA LOCATION DE L'EMPLACEMENT DE LA REMORQUE**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la convention avec L'Iron Food arrive à échéance le 25/02/2025 et qu'il convient de la renouveler.

Monsieur le Maire propose de la renouveler dans même conditions que la précédente.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte le renouvellement de la convention avec L'Iron Food.

### Détail du vote

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	<b>DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

## **12. QUESTIONS DIVERSES**

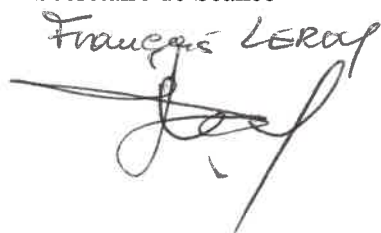
- *François LEROY, Conseiller Municipal informe qu'une rencontre aura lieu le jeudi 13 février 2025 à 10h à la mairie avec les différents acteurs de la randonnée.*
- *François LEROY, Conseiller Municipal repose la question de la sécurisation de l'ancienne MAS, ce dossier est toujours en attente de solutions depuis plusieurs années. Il évoque le projet de fermer plusieurs accès par différents matériaux.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

### **Liste des délibérations prises lors de la séance du 27 janvier 2025**

1. Approbation du PV de la séance du 4 décembre 2024
2. Modification des tarifs de la cantine
3. Approbation des statuts d'Aveyron Ingénierie
4. Transfert de la compétence Assainissement au Syndicat Mixte des Eaux du Ségala
5. Projet Adressage des écarts
6. Mise en place d'une convention pour la location de la parcelle AI736
7. Remplacement de Philippe pour congés
8. Vente de la parcelle AK 681 à Monsieur Bouzekri et Madame Lalanne
9. Vente de la remorque benne à Monsieur Charles Séguret-Albouy
10. Programmation spectacle des Escapades 2026
11. Renouvellement de la convention avec L'Iron Food pour la location de l'emplacement de la remorque
12. Questions diverses

Secrétaire de Séance

*François LEROY*  


Le Maire



Date de transmission de l'acte: 07/02/2025

Date de réception de l'AR: 07/02/2025

012-211202387-DE\_012\_2025-DE

A G E D I

Date de transmission de l'acte: 07/02/2025  
Date de reception de l'AR: 07/02/2025

012-211202387-DE\_012\_2025-DE  
A G E D I